



2ND CSP9 INFORMAL PREPARATORY MEETING, REVIEW OF ATT PROGRAMME OF WORK (12 May 2023, 15:30-17:00): Introduction by the Management Committee on its draft recommendations (proposal) on the review of the ATT programme of work

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Comité de gestion pour ses premiers projets de recommandations visant à réviser le programme de travail du Traité sur le commerce des armes.

Tout d'abord, nous partageons pleinement l'évaluation selon laquelle le programme de travail devrait se concentrer sur les questions pratiques de mise en œuvre du Traité au niveau national, afin d'aider les États parties à remplir les obligations qui leur incombent dans ce cadre. Pour la Suisse, la transposition intégrale des dispositions du Traité dans la législation nationale est une priorité absolue.

A cette fin, nous devrions veiller à ce que la configuration et le contenu des travaux des groupes de travail soient façonnés en tenant compte de cette priorité.

Le Groupe de travail sur la mise en œuvre efficace du Traité a été au centre du programme de travail. Il s'est développé de manière organique et il est opportun de réexaminer son fonctionnement à l'approche du 10^e anniversaire du TCA, afin de s'assurer qu'il puisse remplir son mandat de la manière la plus efficace possible. Nous sommes reconnaissants au Président du groupe de travail pour la discussion intéressante qu'il a modéré sur cette question en début de semaine, et comme nous l'avons mentionné à cette occasion, la Suisse soutient largement sa proposition concernant l'approche que le groupe de travail devrait poursuivre pour la période suivant la 10^e Conférence des États parties, bien que certains éléments restent encore à clarifier.

Aussi, la Suisse estime qu'il est important de garantir la cohérence entre les différents groupes de travail et de veiller à ce que les différents axes de travail se complètent et se renforcent mutuellement. Toutefois, le fait de regrouper tous les efforts au sein du Groupe de travail sur la mise en œuvre efficace du Traité soulève à notre avis quelques interrogations. Tout d'abord, ce regroupement pourrait avoir un impact sur l'importance que ce groupe de travail devrait accorder à la mise en œuvre pratique au niveau national. En outre, il semble nécessaire de maintenir une attention particulière et spécifique à la transparence et à l'établissement de rapports. Nous tenons à souligner que la transparence et les rapports sont les seuls mécanismes dont dispose le Traité qui permettent d'évaluer la mise en œuvre par les États parties. Par conséquent, nous craignons que la suppression des discussions sur ces thèmes ou leur intégration dans le Groupe de travail sur la mise en œuvre effective du Traité viennent affaiblir plus encore leur importance et, à terme, saper la crédibilité du TCA. Étant donné que de moins en moins d'États parties s'acquittent de leurs obligations en matière d'établissement de rapports, nous pensons au contraire que nous devrions chercher à renforcer et à revitaliser le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports.

En ce qui concerne la proposition de réduire les travaux préparatoires de la Conférence des États parties en une seule session de 5 jours, au lieu des deux sessions actuelles, nous sommes d'avis qu'une telle décision ne doit pas être prise à la légère, ni sous la précipitation. Tout d'abord, il nous semble nécessaire de finaliser les discussions sur la réorientation des travaux du Groupe de travail sur la mise en œuvre efficace du Traité avant de décider de l'opportunité de réduire le nombre de sessions préparatoires. Nous tenons également à souligner que la préparation en deux étapes d'une Conférence des États parties a démontré ses avantages. En effet, la pandémie



de la Covid 19 a clairement montré qu'une préparation insuffisante de la Conférence des Etats parties rendait notre travail difficile. En outre, bien que l'organisation de consultations informelles intersessions puisse avoir ses mérites, elles ne peuvent cependant pas remplacer des consultations ouvertes et inclusives. Par ailleurs, ces consultations informelles intersessions ne viendraient en aucun cas alléger et rationaliser la charge de travail des délégations. Il en va de même pour les réunions régionales : bien qu'elles gardent toute leur utilité, elles n'ont pas vocation à devenir le principal moteur de la mise en œuvre du TCA, à défaut de quoi nous courons le risque de fragmenter le fonctionnement du Traité et sa mise en œuvre.

En conclusion, les réunions que nous organisons et la manière dont elles sont structurées doivent être avant tout définies par ce qui est nécessaire pour garantir la mise en œuvre du Traité, cette mise en œuvre demeurant notre principal objectif. Ce n'est qu'après avoir rondement mené cet exercice de définition que nous aurons le recul nécessaire pour identifier le temps et les ressources à allouer pour atteindre notre objectif. Il pourrait être utile d'aborder cette question de manière globale, éventuellement dans le contexte de la 10^e Conférence des Etats parties. Il nous semble en effet difficile d'aborder la restructuration du programme de travail du Traité sans aborder la substance à couvrir par le processus préparatoire.

Je vous remercie, Madame la Présidente.